

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 7 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 28 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Stéphanie LACOSTE,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

Excusés ayant donné procuration : Mr Bruno GAUTIER à Mr Eric VERGER, Mme Florence RAYMOND à Mme Nathalie DAUNAS.

Excusée : Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- DM n°2 – Opération Terrain de foot,
- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2017,
- Transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération de Grand Cognac, signature du procès-verbal de mise à disposition des biens issus du SIAEP de Foussignac,
- Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel avec versement de l'IFSE et du CIA pour la filière technique,
- Choix d'un logiciel pour la gestion du cimetière,
- Présentation rapport d'activité 2016 Calitom,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 19 h 00.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE est nommé secrétaire de séance.

3 - DM n°2 – Opération Terrain de foot

Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative pour permettre de financer les travaux d'aménagement du terrain de foot.

Il convient de virer la somme de 10 000 € du compte 022 Dépenses imprévues de fonctionnement au compte 023 Virement à l'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, 12 pour, 1 contre, la Décision Modificative pour un montant de 10 000 €.

4 - Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2016.

Le montant communiqué par GRDF s'élève à 463 €.

Le Conseil Municipal approuve le montant des redevances à l'unanimité des présents, 13 pour.

5 - Transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération de Grand Cognac, signature du procès-verbal de mise à disposition des biens issus du SIAEP de Foussignac

Le Maire rappelle que suite au transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération de Grand Cognac il y a lieu de mettre à disposition de Grand Cognac les biens nécessaires à l'exercice de la compétence et de transférer les droits et obligations attachés au service.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et la communauté d'agglomération compétente à partir du 01/01/2017.

Le procès-verbal doit préciser notamment la consistance des biens et leurs valeurs comptables ainsi que les droits et obligations transférés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 13 pour.

6 - Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel avec versement de l'IFSE et du CIA pour la filière technique

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire des agents de la fonction publique a évolué depuis le début de l'année.

Depuis janvier 2017, les agents de la filière administrative sont soumis à ce nouveau régime indemnitaire. Les textes étant paru cet été pour la filière technique, il convient de modifier le régime indemnitaire des agents concernés.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour.

7 - Choix d'un logiciel pour la gestion du cimetière

Madame Nathalie DAUNAS propose d'acquérir un logiciel de gestion du cimetière avec système de cartographie.

Quatre sociétés ont été contactées :

- SEDI : estimation du commercial supérieure à 15 000 €. Pas de devis demandé.
- BERGER LEVRAULT : devis demandé mais jamais reçu.
- GESCIME propose un logiciel à partir d'une cartographie. Devis 5 608,80 € TTC, contrat de maintenance avec assistance juridique : 582,06 € TTC par an
- O MULTIMEDIA propose un logiciel à partir d'une photo aérienne : Devis 7 680 € TTC, contrat de maintenance : 360 € TTC par an

Le Conseil Municipal choisit la société GESCIME à l'unanimité des présents, 13 pour.

8 - Présentation rapport d'activité 2016 Calitom

Monsieur Pierre LEVEQUE présente le rapport d'activité de CALITOM pour l'année 2016 :

Les déchets collectés sont passés à 609 kg/hab soit une augmentation de 0,5% (3kg par habitant) ; Soit + 4 241 tonnes par rapport à 2015.

Calitom a traité 125 894 tonnes de déchets répartis de la façon suivante :

- 53% Déchèterie, soit 64 832 tonnes
- 29,7% Ordures ménagères, soit 36 391 tonnes
- 17,3% recyclable, soit 21 298 tonnes

Le Tri sélectif a augmenté de 6%, la déchèterie a augmenté de 23%.

Les ordures ménagères ont diminué de 4,7 % soit une réduction de 5 100 tonnes de déchets ménagers depuis 2009.

9 - Informations et questions diverses

- Travaux réalisés :

- Réparation du plafond de la salle de la pointe
- Changement des robinets des sanitaires de la salle des fêtes

- Le Maire a reçu une demande pour limiter la vitesse à 30 km/h aux Arnauds. La commission sécurité va étudier la demande.

- Problème de stationnement dans l'impasse Puybernard qui gêne la circulation. La commission sécurité va étudier le problème. En attendant, un courrier va être adressé aux propriétaires des véhicules mal stationnés.
- Les bornes sur la RD 22 vont être retirées et restituées à la municipalité de GONDEVILLE qui en est propriétaire.
- La signalétique indiquant la Mairie et la salle des fêtes va être retravaillée par la commission sécurité.
- Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées sur le site de la salle des fêtes vont être réalisés durant le second semestre 2017.
- Un arbre au Creux de Jacquand menace de tomber. La société SAVARIAU va intervenir rapidement.
- Monsieur le Maire propose d'organiser un apéritif avec le nouveau club de foot en présence des sponsors le 16 septembre 2017. Remise des maillots à 14 h 30 et apéritif à 17 h. Le conseil valide la proposition.
- Les toilettes de la salle des Six Chemins seront ouvertes pour les joueurs de foot.
- Logement communal à l'église : une nouvelle locataire va prendre possession des lieux en octobre. Des travaux sont à prévoir : radiateurs vétustes, portail détérioré. Un devis a été demandé pour les radiateurs et sera prioritaire par rapport au remplacement du portail.
- Vitesse excessive Route de Nanclas : un comptage a été demandé, il est en cours de réalisation.
- Projet de remplacement du camion benne et du C15 : Plusieurs propositions sont à l'étude : option tri benne pour le camion ; voiture électrique pour remplacer le C15. Monsieur le Maire propose d'y réfléchir pour le prochain conseil.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.